Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **GULLIVER® 50 WG**

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000058

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du mélange

Herbicide

Restrictions d'emploi re-

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

commandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC France Adresse du fournisseur

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70 Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu H400: Très toxique pour les organismes aqua-

aquatique, Catégorie 1 tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le H410: Très toxique pour les organismes aquamilieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

*

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations applicables en matière de déchets dangereux.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
azimsulfuron (ISO)	120162-55-2 613-163-00-3	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 40 - <= 60
talc (Mg3H2(SiO3)4)	14807-96-6 238-877-9		>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

En cas de contact avec les

veux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire.

Movens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation de particules respirables.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adé-

quate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
		(Type d'exposi-		
		tion)		
talc	14807-96-6	TWA (Poussière	0,1 mg/m3	2004/37/EC
(Mg3H2(SiO3)4)		respirable)		
Information sup- plémentaire	Agents cancérigènes ou mutagènes			
saccharose	57-50-1	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information sup- plémentaire	Valeurs limite	s indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
talc (Mg3H2(SiO3)4)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,16 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	2,16 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,16 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	43,2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	4,54 mg/cm2
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,08 mg/m3

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- migues	1,08 mg/m3
Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,8 mg/m3
Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,8 mg/m3
Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	21,6 mg/kg p.c./jour
Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets locaux	2,27 mg/kg p.c./jour
Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	160 mg/kg p.c./jour
Consomma- teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé- miques	160 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
talc (Mg3H2(SiO3)4)	Eau douce	597,97 mg/l
	Eau de mer	141,26 mg/l
	Sédiment d'eau douce	31,33 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,13 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Air	10 mg/m3
	Utilisation intermittente (eau douce)	597,97 mg/l
	Utilisation intermittente (eau de mer)	141,26 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version 1.0

Date de révision: 14.12.2022

Numéro de la FDS:

50000058

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

14.12.2022

Porter un équipement de protection adéquat.

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granulés extrudés

Couleur : blanc cassé, fauve clair

Odeur : Odeur légère

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion : Non disponible pour ce mélange.

Point/intervalle d'ébullition : Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non disponible pour ce mélange.

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

pH : 5,7

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : 0,5973

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non disponible pour ce mélange.

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des :

particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5,94 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: Matière active

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,94 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat, mâle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL0 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: pas de mortalité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Espèce : Lapin

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition : Inhalation Espèce : Rat

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Escherichia coli

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

liaue

Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Système d'essais: Hépatocytes de rat Méthode: OCDE ligne directrice 482

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: les souris (mâle et femelle) Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Méthode: QSAR Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Rat (mâle) Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 24 mois

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimenta-

tions animales.

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 101 jours

Dose : 100 mg/kg p.c./jour

NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Estomac Type de tumeur : Léiomyosarcome

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 125 ppm

Fertilité: NOEL: 8.000 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Toxicité maternelle générale: NOEL: 200 mg/kg p.c./jour

Tératogénicité: NOEL: 1.000 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Méthode: EPA OPP 83-3

Résultat: négatif

14 / 28

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la ferti-

lité.

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets téra-

togènes.

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Effets sur la fertilité : Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 9, 42, 195, 900 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 900 Poids cor-

porel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 900 Poids

corporel mg / kg Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0,16,74,350,1600mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 20 jr

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 1.600 mg/kg

p.c./jour

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.600 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 75,3 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 82,4 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 100 mg/kg Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 101 d

Dose : 100 mg/kg bw/day

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 2 mg/m3 LOAEL : 6 mg/m3

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 20 d

Dose : $0, 2, 6, 18 \text{ mg/m}^3$

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Composants:

azimsulfuron (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 492 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

0,188 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 154 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 600 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,012 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,099 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,93 mg/l

Point final: Fronde Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

1.000

Toxicité pour les poissons NOEC: 23 mg/l

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

NOEC: 6,3 mg/l

Durée d'exposition: 90 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 5,4 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1.000

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

BPL:oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 2.250 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1

BPL:oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50: > 5.620 mg/kg Durée d'exposition: 8 jr

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

Méthode: OCDE ligne directrice 205

BPL:oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

DL50: > 1.000 mg/kg Espèce: Abeilles méllifères

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version 1.0

Date de révision: 14.12.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000058

Date de la première version publiée:

14.12.2022

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 141-1

BPL:oui

Remarques: Diététique

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

DL50: > 0,025 mg/kg Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 141-1

BPL:oui

Remarques: Contact

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poisson): 89.581,016 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 36.812,359 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: QSAR

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Algues vertes): 918,089 mg/l

Durée d'exposition: 30 jr

Méthode: QSAR

CE50 (Algues vertes): 7.202,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: QSAR

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1.412,648 mg/l Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Poisson Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1.459,798 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Daphnia (Daphnie)

Méthode: QSAR

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à

partir du composant actif.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version 1.0

Date de révision: 14.12.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000058

Date de la première version publiée:

14.12.2022

ce produit est considéré comme étant facilement biodégra-

dable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Composants:

azimsulfuron (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,36

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -9,4 (25 °C)

pH: 7

Méthode: QSAR

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les

sols.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-

accumulable (vPvB).

 Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spéciale-

ment.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environ-

nement lors de l'application.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Azimsulfuron)

ADR MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Azimsulfuron)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **RID**

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Azimsulfuron)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Azimsulfuron)

IATA Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Azimsulfuron)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires **ADN** 9 **ADR** 9 RID 9

IMDG 9 **IATA** 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : 111 Code de classification M7 Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes 9

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification M7 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9 Code de restriction en tun-(-)

nels

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification M7 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée: 1.0

14.12.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1

(Annexe XIV)

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

4510

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Le produit n'a pas de propriétés CMR

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

25

TCSI N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA Le produit contient une (des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC N'est pas en conformité avec l'inventaire

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

1-(4,6-DIMETHOXYPYRIMIDIN-2-YL)-3-[1-METHYL-4-(2-

METHYL-2H-TETRAZOL-5-YL)-1H-PYRAZOL-5-

YLSULFONYL]UREA

minéraux du groupe de la chlorite

dolomite

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les évaluations de la sécurité chimique (CSA) dans le cadre de REACH sont effectuées au niveau de la substance lorsque la substance est enregistrée auprès de l'ECHA. Il comprend des scénarios d'exposition pour toutes les utilisations identifiées de la substance. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est effectuée sur les mélanges.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique 2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GULLIVER® 50 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.12.2022 50000058 Date de la première version publiée:

14.12.2022

Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR/FR